DELEGATION DE Madame Camille CHOPLIN

D-2020/273
Attribution de subventions en faveur des associations- Fonds de Soutien Exceptionnel COVID-19 - 2020 - Adoption - Autorisation.

Madame Camille CHOPLIN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La situation exceptionnelle traversée par le pays suite à la pandémie de Covid-19 et les mesures sanitaires qui en découlent ont fortement impacté le secteur associatif.

L'arrêt complet des activités de certaines structures ou leur redimensionnement face à la crise sanitaire a eu des conséquences financières importantes.

Dans ce contexte, la Ville de Bordeaux souhaite apporter un soutien financier aux structures les plus fragilisées.

Aussi, par arrêté du Maire N°202007348 en date du 22 avril 2020, un Fonds de Soutien Exceptionnel a été mis en place. Ce fonds doté d'1 million d'euros est dédié aux associations du territoire dont la situation financière a été fortement impactée par la crise sanitaire et dont la survie est menacée. L'attribution de subventions exceptionnelles au bénéfice des associations est assortie de critères financiers (perte de chiffre d'affaire, difficultés de trésorerie…etc).

Les dossiers ont fait l'objet d'une instruction par chacune des Directions thématiques et les montants ici proposés ont fait l'objet d'une validation par chaque élu thématique.

A cet effet, je vous propose d'attribuer la somme de **22 000 euros** et de la répartir de la manière suivante :

DIRECTION SENIORS ET AUTONOMIE

Association bénéficiaire	**Montant de la subvention** En euros
FAITS DE COEUR'S	10 000
TOTAL	**10 000**

DIRECTION VIE ASSOCIATIVE ET ENFANCE

Association bénéficiaire	**Montant de la subvention** En euros
LA HALLE DES DOUVES	3 000
ASSOCIATION BORDEAUX-COMPOSTELLE HOSPITALITE SAINT-JACQUES	9 000
TOTAL	**12 000**

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2020.

Pour information, le tableau en annexe dresse l'estimation des aides en nature qui pourraient être accordées au titre de l'année 2020 sur la base des montants arrêtés lors du Compte Administratif 2018.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- verser l'ensemble des subventions et procéder aux transferts financiers nécessaires,
- signer, lorsque cela est nécessaire, les conventions ou avenants aux conventions initiales avec les associations bénéficiaires.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

M. LE MAIRE

Camille CHOPLIN.

MME CHOPLIN

Oui, il s'agit de la suite des subventions dans le cadre de ce fonds de soutien exceptionnel à cause du COVID. C'est la suite de ce qui a déjà été fait dans les différents conseils jusqu'à présent. Les associations bénéficiaires sont FAits de Cœur'S pour ce conseil-ci, la Halle des Douves et l'association Bordeaux Compostelle hospitalité Saint-Jacques pour un montant de 12 000 euros et 10 000 euros pour FAits de Cœur'S.

Est-ce qu'il y a des questions ?

M. LE MAIRE

Qui souhaite intervenir ?

Philippe POUTOU.

M. POUTOU

On avait prévu d'intervenir. On va faire cela rapidement parce qu'en fait on va se répéter. On va s'abstenir sur cette délibération-là. On est évidemment pour le soutien aux associations étant donné la situation difficile liée à la crise sanitaire, mais ce que l'on a envie de redire, c'est le manque de visibilité à chaque fois. On voit des soutiens et des subventions, mais il nous manque un fond politique à tout cela. On est pour, encore une fois, évidemment soutenir les associations, mais vers quoi on va ? Comment cela se fait ? Comment cela se tient avec le reste ? Comment une décision colle avec une autre ? Comment tout cela peut devenir une politique cohérente ? C'est le problème que l'on a. C'est une des raisons pour lesquelles on s'abstient.

Et après, on aimerait bien encore donner du contenu aussi à une aide. On imagine les associations, à quoi elles peuvent servir, leurs actions, leur dévouement, mais, nous, on pense qu'il faudrait préciser le contenu de la politique de la Mairie de ce côté-là. Quel est le sens politique à tout cela ? Avec le problème du couvre-feu et du confinement, on a du mal à imaginer la suite. Mais que ce soit sur la question de la culture, sur celle des lieux de vie dans les quartiers, sur la question de l'aide alimentaire, sur la question de santé, encore une fois des dispensaires, il faudrait arriver à mettre tout cela en lien. Nous avons besoin de voir ce qui est possible de faire, quels sont les choix de la Mairie, quels moyens est-elle prête à mettre pour aider à tout cela. Et c'est vrai que dans une délibération, on ne le voit pas. Donc, on peut voter oui ou non, mais finalement on s'engage à quoi ? Nous avons besoin de discuter de cela. J'ai vu qu'il y avait un grand débat demandé par la Droite sur la question du logement, mais en fait, on aurait besoin d'avoir de grands débats sur tous ces sujets-là. On pourrait demander aussi un Conseil extraordinaire pour arriver à aborder précisément et concrètement la question de l'aide aux urgences sociales. C'est cela qui manque bien souvent dans toutes ces délibérations-là. C'est l'occasion à chaque fois de faire ces commentaires-là, et puis d'essayer d'insister sur ce qui nous paraît manquer.

M. LE MAIRE

Camille ?

MME CHOPLIN

Comme son nom l'indique, c'est un fonds de soutien exceptionnel. On répond à une situation exceptionnelle, et on répond au cas par cas à chaque association qui sollicite ce fonds de soutien exceptionnel. C'est vrai qu'il n'y a peut-être pas une stratégie globale là de subvention des associations. On répond plutôt à une demande, à une perte de chiffre d'affaires, à quelque chose comme cela, pour pallier l'urgence dans laquelle ces associations sont. Et peut-être qu'à

terme on pourra revoir - et c'est dans notre feuille de route - les conditions d'attribution des subventions en règle générale. Mais pour ce cas précis du FSE, il s'agit de subventions exceptionnelles que l'on délivre au cas par cas. Nos services étudient chaque demande, rejettent celles qui ne correspondent pas à nos critères, et donnent quand c'est avéré, les montants que je vous ai donnés.

M. LE MAIRE

Je voudrais compléter la réponse à Monsieur POUTOU et vous dire que la logique institutionnelle veut que l'on vote aux Conseils municipaux, délibération par délibération. C'est à chaque élu.e de se faire une idée de ce qu'est la cohérence de l'ensemble des délibérations. Mais soyez tout à fait rassuré, on n'a pas encore eu de débat budgétaire. On aura un débat budgétaire, et là, à l'occasion d'un débat budgétaire, vous pourrez effectivement vous exprimer sur ce que vous pensez de la globalité de la politique municipale qui sera exposée à l'occasion de la présentation du Budget primitif.

Alexandra SIARRI.

MME SIARRI

Monsieur le Maire, c'est l'occasion, par les propos de Monsieur POUTOU, de vous demander si nous connaîtrons en avril le devenir du Pacte de cohésion sociale et territoriale qui présentait une ligne et une mise en cohérence autour des subventions faites aux associations, mais pas que, un certain nombre de structures autour d'objectifs, qui concernait pas mal de politiques publiques autour des publics fragiles ou potentiellement fragiles.

M. LE MAIRE

Tu veux répondre, Harmonie ?

MME LECERF

Si je ne me trompe pas le Pacte de cohésion sociale, c'est votre projet de mandat Madame SIARRI.

MME SIARRI

Précisément, c'est une politique publique qui avait été faite avec des acteurs, ce n'est pas ma propriété individuelle. Cela s'appelle une politique publique qui a été construite avec 150 acteurs. C'est une façon tout à fait radicalement différente entre vous et moi de savoir ce qu'est l'action d'un homme ou d'une femme politique. Ce n'est pas de ma propriété.

MME LECERF

Vous aurez bientôt connaissance de notre politique publique envers les personnes défavorisées, précaires, fragiles.

MME SIARRI

Le pacte ne concernait pas que les publics fragiles.

M. LE MAIRE

Merci. Ce que voulait dire Harmonie c'est que nous ne reprendrons pas forcément votre vocable, mais vous aurez la présentation que vous appelez de vos vœux le moment venu.

Oui, Madame FAHMY.

MME FAHMY

Une intervention rapide juste pour revenir sur les propos de Monsieur POUTOU puisque nous avions eu cet échange en commission, sans avoir le détail des conditions d'attribution que vous nous expliciterez plus avant dans votre mandature. Ce qui serait utile pour nous, pour avoir la cohérence globale et c'est ce que l'on avait demandé en commission, c'est d'avoir une vision globale à l'année sur les subventions et les aides aux associations qui ont été attribuées. On est nouvelles et nouveaux, on a besoin aussi de soutien chiffré.

Merci.

M. LE MAIRE

D'accord. Tu souhaites prendre la parole ? Claudine BICHET.

MME BICHET

Pour les subventions, ce sera dans le cadre du budget, il y aura bien cette vision globale qui sera présentée. Ce sera un temps fort pour vous présenter globalement les aides qui sont apportées.

M. LE MAIRE

Delphine JAMET.

MME JAMET

Elles seront mises aussi dans *l'open data* de Bordeaux et de Bordeaux Métropole, sur le site internet. On va voir comment faire en sorte qu'il y ait une publication au fur et à mesure. Il y a déjà aujourd'hui les délibérations de 2019 et 2020 et donc, au fur et à mesure, on va voir comment on peut mettre en place un outil qui permette d'interroger ces délibérations pour aller chercher toutes ces subventions et pouvoir vous donner ces éléments. Il faut travailler sur l'expression du besoin sur ce point donc cela ne va pas se faire tout de suite, mais vous aurez tout.

M. LE MAIRE

Je mets au vote la présente délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

Stéphane.

M. PFEIFFER

Délégation de Monsieur Didier JEANJEAN, délibération 274 : Convention de mise à disposition d'un terrain à la société Bouygues Immobilier.

ANNEXE 1 : Valorisation des aides en nature

ASSOCIATIONS	ESTIMATION DES AIDES EN NATURE 2020 SUR LA BASE DES MONTANTS 2018
LA HALLE DES DOUVES	57 888,70 €
ASSOCIATION BORDEAUX-COMPOSTELLE HOSPITALITE SAINT-JACQUES	3 472,29 €